

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

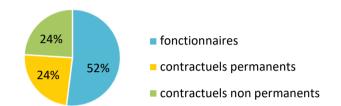


SIVOM DE LA GRAVE VILLAR D ARENE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

Effectifs

- 25 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
 - > 13 fonctionnaires
 - > 6 contractuels permanents
 - > 6 contractuels non permanents



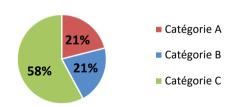
- 2 contractuels permanents en CDI
- Précisions emplois non permanents
 - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
 - ⇒ 100 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
 - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

— Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	54%		37%
Technique	46%	67%	53%
Culturelle		17%	5%
Sportive			
Médico-sociale		17%	5%
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

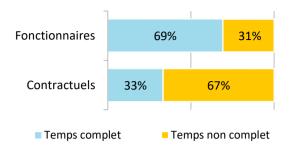
_	1	Hommes	■ Femmes	
Fonctionnaires	23%		77%	
-				_
Contractuels	17%		83%	
-				
Ensemble	21%		79%	
_			ı	

Les principaux cadres d'emplois

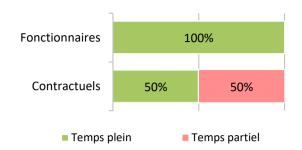
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	26%
Adjoints techniques	21%
Techniciens	16%
Ingénieurs	11%
Attachés	5%

Temps de travail des agents permanents .

 Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



 Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

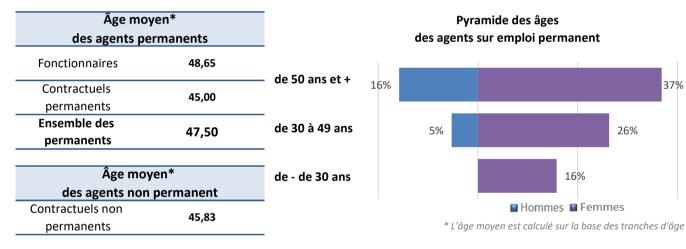
Filière Fonctionnaires Contractuels
Technique 33% 50%
Administrative 29%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

> 0% des hommes à temps partiel 14% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges ____

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans



Équivalent temps plein rémunéré

19,30 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

> 11,99 fonctionnaires

> 7,20 contractuels permanents

> 0,11 contractuel non permanent

35 126 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie Catégorie A Catégorie B 2,85 ETPR 4,80 ETPR

Catégorie C 11,54 ETPR

Positions particulières

Aucune position particulière

Mouvements

En 2024, aucune arrivée d'agent permanent et 2 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
21 agents	19 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024					
Fonctionnaires 3 -7,1%					
Contractuels 4 -14,39					
Ensemble	7	-9,5%			

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	50%
Départ à la retraite	50%

 Aucune arrivée d'agent permanent en 2024

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 9 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

Complément de traitement indiciaire (CTI)

→ Les charges de personnel représentent 76,46 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement* * Montant global	1 200 398 €	Charges de personnel*	917 834 €	\Rightarrow	Soit 76,46 % des dépenses de fonctionnement
Rémunérations ann emploi permanent			612 450 €		Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités IFSE : CIA :	versées :		71 545 € 58 657 € 1 200 €		2 537 €

0€

Primes et indemnites versees : 71 545 €

IFSE : 58 657 €

CIA : 1 200 €

Heures supplémentaires et/ou complémentaires : 13 232 €

Nouvelle Bonification Indiciaire : 16 240 €

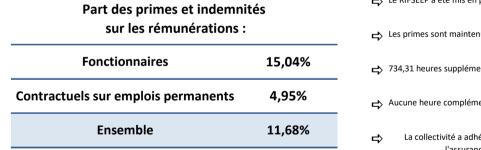
Supplément familial de traitement : 109 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catég	gorie A	Caté	gorie B	Caté	gorie C
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	S		S		31 236 €	S
Technique		S	37 066 €		28 209 €	27 041 €
Culturelle		S				
Sportive						
Médico-sociale						S
Police						
Incendie						
Animation				S	S	
Toutes filières	S	S	37 112 €	S	29 925 €	26 027 €

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

→ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 11,68 %



Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires

Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

734,31 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024

Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024

La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Mantaut annual		Fonctionnaires				Contractuels sur emploi permanents						
Montant annuel moyen par ETPR		Femmes			Hommes			Femmes			Hommes	
moyen par 211 it	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	S											
Catégorie B	S	S		7 000 €	67€	1%						
Catégorie C	3 153 €	112€	3%									

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences —

- En moyenne, 6,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire
- > En moyenne, 1,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et	1,69%	0,41%	1,28%	0,23%
accidents de travail) Taux d'absentéisme médical (toutes absences	1,69%	0,41%	1,28%	0,23%
pour motif médical) Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité	2,07%	0,41%	1,54%	0,23%
et autre)			-	

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 🔶 23,8 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- → La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

- Accidents du travail

 Aucun accident du travail déclaré en 2024

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION
Aucun assistant de prévention désigné dans
la collectivité

FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

→ DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

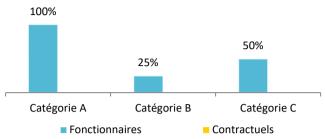
Dernière mise à jour : 2019

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Formation

En 2024, 31,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

> Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



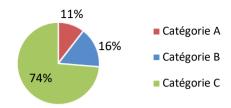
> 5 445 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	100 %

→ 19 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	79%
Autres organismes	21%

- Action sociale et protection sociale complémentaire

 La collectivité participe aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	1 176 €
Montant moyen par bénéficiaire	84 €

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

Précisions méthodologiques

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juin 2025 Version 1